



Centre de Ressources sur les
Entreprises et les Droits de l'Homme

**NO MORE DEALS
IN THE DARK**

Droits des entreprises ou droits de l'homme ?

COMMENT LES ACCORDS DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT
POURRAIENT MENACER LES LOIS SUR LA DILIGENCE
RAISONNABLE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

SEPTEMBRE 2021

Table des matières

Résumé analytique	3
Introduction : pourquoi la réglementation et la responsabilité des entreprises sont essentielles à un redressement équitable	5
Qu'est-ce que le RDIE, et comment pourrait-il être utilisé pour menacer les lois sur la responsabilité des entreprises ?	7
Obstacle 1 : Le RDIE comme obstacle à l'introduction de nouvelles lois sur la responsabilité des entreprises	9
Obstacle 2 : Le RDIE comme moyen pour les entreprises d'échapper à la justice	11
Obstacle 3 : Le RDIE facilite le comportement irresponsable des entreprises	13
Réforme du RDIE	15
Conclusion	18
Recommandations aux États	19
Pour en savoir plus	20
References	21



Résumé analytique

Les gouvernements sont de plus en plus conscients que, pour lutter contre le dérèglement climatique et les inégalités insoutenables, il faut de nouvelles formes de réglementation qui orientent les entreprises et les investissements vers le respect des droits de l'homme et des pratiques écologiquement durables. La pandémie a constitué une autre incitation majeure à l'action. Tout programme de "redressement équitable" doit s'attaquer aux modèles commerciaux qui ont fait que les vies et les moyens de subsistance des plus pauvres ont été affectés de manière disproportionnée pendant la pandémie. Pourtant, certains éléments des accords de commerce et d'investissement peuvent entraver l'action des gouvernements dans ce domaine.

La série de lois sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement actuellement à l'étude en Europe vise à prévenir les abus et à tenir les entreprises responsables de leur impact social et environnemental. L'introduction de ces lois, dans les États européens et au-delà, marquera la fin d'une longue et vaine dépendance excessive à l'égard des initiatives volontaires pour encourager les entreprises à respecter les droits de l'homme et de l'environnement. Bien que ces lois ne soient pas une panacée, elles représentent un changement vital par rapport aux modèles d'entreprise basés sur l'exploitation, et ont obtenu un large soutien de la part des gouvernements ainsi que des entreprises et des investisseurs responsables.

Toutefois, ce programme urgent risque d'être compromis par les clauses controversées du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) contenues dans les accords commerciaux et d'investissement. Ces clauses permettent aux entreprises de poursuivre les États par le biais d'un système juridique parallèle secret si les politiques gouvernementales menacent leurs futurs profits - même si ces politiques visent à protéger les droits de l'homme et l'environnement. Les entreprises ont déjà utilisé le RDIE pour poursuivre les gouvernements plus d'un millier de fois, notamment à propos de lois visant à augmenter le salaire minimum, à garantir aux citoyens une eau abordable et à éliminer progressivement l'utilisation des combustibles fossiles.

La société énergétique britannique Ascent Resources poursuit actuellement l'État slovène en recourant au RDIE simplement pour avoir exigé qu'elle réalise une étude d'impact environnemental d'un projet de fracturation prévu. Si les lois sur la diligence raisonnable commencent à tenir les entreprises responsables de leur impact social et environnemental, on peut s'attendre à ce que des entreprises peu scrupuleuses utilisent le RDIE pour contester ces lois. Elles peuvent faire valoir qu'en introduisant de nouvelles réglementations, les États violent les termes de leurs accords de commerce et d'investissement de manière à réduire les bénéfices des entreprises, et exiger d'énormes indemnités. De nombreux gouvernements peuvent retarder ou annuler des lois pour éviter d'être poursuivis.

Si des lois sur la diligence raisonnable sont adoptées, le système RDIE pourrait être utilisé pour faire dérailler l'application de ces lois : Les entreprises ont déjà eu recours au RDIE pour annuler les décisions des tribunaux nationaux en rendant leur application trop coûteuse. 61% des affaires RDIE sont tranchées en faveur de l'investisseur, avec un montant moyen de 125 millions de dollars US.¹ Étant donné que les affaires RDIE sont le plus souvent portées contre des gouvernements du Sud, le risque que le RDIE soit utilisé pour saper les initiatives de diligence raisonnable dans les marchés émergents est particulièrement élevé.

Le système RDIE est incompatible avec la responsabilité des entreprises et les objectifs plus larges d'un redressement équitable après la pandémie et d'une juste transition vers une économie plus verte. La frustration des États à l'égard du RDIE conduit de nombreux gouvernements à s'y opposer. Seul un tiers des accords de commerce et d'investissement conclus ces dernières années contiennent un RDIE, tandis qu'en août 2021, le Pakistan est devenu le dernier d'un certain nombre de pays à annoncer qu'il mettait fin à ses traités existants contenant un RDIE.

Cette note d'information vise à expliquer pourquoi les États devraient combiner l'introduction d'une législation sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement avec la réforme des accords commerciaux et d'investissement, en supprimant le RDIE et, avec lui, la capacité des entreprises irresponsables à faire obstacle à une nouvelle réglementation vitale.

60%

des affaires RDIE sont tranchées en faveur de l'investisseur



US\$125 millions

est le montant moyen attribué aux investisseurs dans des procès gagnés contre l'état

2.800

accords commerciaux et d'investissement dans le monde contiennent des clauses RDIE

4 années

En moyenne, **une affaire RDIE dure quatre années** et coûte au gouvernement qui défend l'affaire 4,7 millions de dollars US en frais de justice



Introduction :

pourquoi la réglementation et la responsabilité des entreprises sont essentielles à un redressement équitable

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence et ancré les déséquilibres de pouvoir dans l'économie mondiale. Dans le même temps, elle a démontré l'inadéquation des outils non contraignants existants pour obliger les entreprises à rendre compte des violations des droits de l'homme.

Les coûts de la pandémie ont lourdement pesé sur les travailleurs des chaînes d'approvisionnement internationales, qui ont vu leurs droits menacés alors même que les entreprises pour lesquelles ils produisent réalisent des bénéfices sans précédent. Des millions de travailleurs ont perdu leur emploi, subi des vols de salaire et travaillé dans des usines infestées de COVID-19 sans bénéficier d'une protection adéquate. Des tactiques de licenciement-réembauche sont utilisées dans le monde entier par des employeurs qui voient dans la crise une occasion de forcer les travailleurs à accepter des conditions de travail plus difficiles. [Les attaques contre les défenseurs des droits de l'homme se sont multipliées](#) et de nouvelles lois restreignant les libertés civiles et les droits du travail ont été adoptées à la hâte dans des pays allant de l'Inde à la Malaisie en passant par la Turquie.

Pendant ce temps, la crise climatique est de la plus haute urgence. Chaque nouvelle année bat des records en matière de conditions météorologiques extrêmes, et les mesures prises pour limiter les dégâts du réchauffement planétaire sont malheureusement insuffisantes. Le rôle joué par les entreprises - [20 d'entre elles seulement sont à l'origine d'un tiers de toutes les émissions de carbone modernes](#) - fait l'objet d'une attention croissante.

Cette situation donne lieu à une politique de changement. Les États se rendent compte que pour parvenir à un [redressement équitable](#) après le COVID-19, il faut des lois plus fortes pour réglementer le comportement social et environnemental des entreprises. Ces lois sont nécessaires pour que les entreprises soient tenues responsables en cas de préjudice et pour que toutes les entreprises soient sur un même pied d'égalité. Si elle porte ses fruits, cette nouvelle politique pourrait stimuler l'action sur la crise climatique et commencer à rééquilibrer la relation de pouvoir profondément inégale entre les entreprises d'un côté et les travailleurs et les communautés de l'autre.

Le modèle de [diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de l'homme et d'environnement](#) (ci-après «diligence raisonnable») est devenu une tendance législative majeure. Les entreprises sont ainsi tenues d'évaluer, de divulguer et de prendre des mesures concernant les risques qu'elles présentent pour les droits de l'homme et l'environnement. Cette obligation devrait couvrir les activités directes d'une entreprise ainsi que sa chaîne d'approvisionnement. Pour être véritablement transformatrices, les lois sur la diligence raisonnable doivent tenir les entreprises juridiquement responsables si elles ne protègent pas la planète ou ne respectent pas les droits de l'homme des travailleurs et des communautés.

Si elles comportent ces dispositions fortes en matière de responsabilité, les lois sur la diligence raisonnable remettront en question les modèles d'exploitation commerciale, obligeant certaines sociétés à modifier leurs pratiques commerciales et à s'attaquer aux facteurs structurels des violations des droits de l'homme par les entreprises. Elles fourniront également aux communautés un moyen d'accéder à la justice lorsque leurs droits sont violés. Toutefois, en l'absence de responsabilité et d'application, la diligence raisonnable risque de reproduire simplement les lois sur la transparence qui ont échoué, comme la loi britannique sur l'esclavage moderne.²

Des lois sur la diligence raisonnable ont déjà été introduites dans certains pays, notamment la loi française sur le *devoir de vigilance*, la loi néerlandaise sur le travail des enfants et la loi allemande sur la diligence raisonnable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement. Et la Commission européenne devrait proposer une législation sur la diligence raisonnable en 2021 dans le cadre de son [initiative sur la gouvernance d'entreprise durable](#). Cette initiative bénéficie d'un soutien important de la part du monde des affaires, puisque [26 entreprises, associations d'entreprises et initiatives ont signé une déclaration](#) dans laquelle elles «saluent les efforts de l'Union européenne et de ses États membres pour introduire une nouvelle législation obligatoire sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement, qui fait partie intégrante de la démarche visant à reconstruire une économie plus résiliente qui fonctionne pour tous».

Dans de nombreux pays qui n'ont pas encore introduit de lois sur la diligence raisonnable, comme le Royaume-Uni, de puissants mouvements de la société civile demandent à leur gouvernement de légiférer pour «[inciter les entreprises à prendre des mesures pour empêcher les abus et les tenir responsables si elles ne le font pas](#)».

Les mouvements en faveur de la diligence raisonnable commencent à prendre de l'ampleur au-delà de l'Europe également. Le Brésil, la Colombie et le Kenya, notamment, sont le théâtre d'un débat animé sur la manière de réglementer la conduite irresponsable des entreprises.³ Étant donné que la grande majorité des violations présumées des droits de l'homme par les entreprises enregistrées par le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme ont lieu dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, la diffusion des lois sur la diligence raisonnable dans ces pays sera une prochaine étape essentielle dans le mouvement en faveur d'une plus grande responsabilité des entreprises.

Bien que ce rapport se concentre sur le RDIE et la législation sur la diligence raisonnable, le soutien populaire aux droits de l'homme et à l'environnement a conduit à une série d'actions gouvernementales qui joueront également un rôle précieux dans un redressement équitable, et devraient être plus largement adoptées. Par exemple, la directive de l'UE sur les pratiques commerciales déloyales et le Groceries Code Adjudicator britannique réglementent les pratiques d'achat des acheteurs puissants dans le secteur de l'épicerie, empêchant ainsi que les risques et les coûts soient répercutés sur les parties les plus vulnérables de la chaîne d'approvisionnement. L'UE dispose de réglementations spécifiques couvrant les chaînes d'approvisionnement où les droits de l'homme sont plus menacés, telles que les minéraux de conflit et la pêche. Les autorités américaines ont étendu l'utilisation de la loi sur les tarifs douaniers pour lutter contre les importations de produits liés au travail forcé, avec [des résultats positifs pour les travailleurs](#).

Les lois sur la diligence raisonnable, ainsi que d'autres mesures réglementaires visant à accroître la responsabilité des entreprises, pourraient devenir inapplicables si des sociétés irresponsables sont en mesure d'utiliser les clauses RDIE des accords de commerce et d'investissement pour faire obstacle à l'introduction et à l'application de nouvelles lois. Pour que le programme de redressement équitable donne des résultats significatifs, les États doivent travailler ensemble pour démanteler le système RDIE.

Le RDIE pose trois obstacles distincts à la législation sur la responsabilité des entreprises, qui seront examinés plus en détail dans la suite de ce rapport.

- ➔ **Obstacle 1 :** Le RDIE comme obstacle à l'introduction de nouvelles lois sur la responsabilité des entreprises
- ➔ **Obstacle 2 :** Le RDIE comme moyen pour les entreprises d'échapper à la justice
- ➔ **Obstacle 3 :** Le RDIE facilite le comportement irresponsable des entreprises



Qu'est-ce que le RDIE, et comment pourrait-il être utilisé pour menacer les lois sur la responsabilité des entreprises ?

Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) existe dans plus de 2 800 accords de commerce et d'investissement dans le monde.⁴

Le RDIE a été conçu à l'origine comme un moyen par lequel les investisseurs internationaux pouvaient demander une indemnisation si leurs actifs étaient expropriés par un gouvernement étranger. Il s'est étendu bien au-delà de cet objectif initial. Le système RDIE est désormais souvent utilisé par les entreprises pour contester, par l'intermédiaire de tribunaux privés, les nouvelles réglementations susceptibles d'affecter leurs bénéfices futurs. Les entreprises exigent des sommes disproportionnées en compensation des pertes de bénéfices prévues sur de nombreuses années, calculées selon des méthodes contestées. Les tribunaux ne sont pas transparents et ne disposent d'aucun mécanisme d'appel, tandis que les accords de commerce et d'investissement contenant des clauses RDIE sont généralement négociés à huis clos, avec peu de contrôle démocratique.

Le système RDIE est en fait une charte des droits pour les entreprises irresponsables ou sans scrupules. Elle peut être utilisée pour contrecarrer les avancées réglementaires urgentes, garantissant aux entreprises un environnement réglementaire immuable alors même que les gouvernements cherchent à s'attaquer d'urgence aux inégalités et à la dégradation du climat. Il n'existe pas de niveau de protection équivalent pour les droits de l'homme ou l'environnement, ce qui les relègue au second plan dans les accords de commerce et d'investissement. Ce système réglementaire biaisé est inadapté aux défis du XXI^e siècle, qui exigent des réformes politiques pour reconstruire l'après-pandémie et lutter contre la crise climatique.

Même la justification initiale de RDIE - à savoir qu'offrir ces protections aux entreprises est une condition préalable essentielle pour que les États attirent les investissements - n'est pas étayée par des preuves concluantes.⁵ Le Brésil est constamment l'une des destinations d'investissement les plus courantes au monde, bien qu'il ne dispose d'aucun traité contenant un RDIE. Il existe encore moins de preuves que les clauses RDIE encouragent les formes d'investissement *socialement souhaitables* : celles qui fournissent des emplois décents, contribuent à lutter contre les inégalités et conduisent à un développement durable.

Les accords de commerce et d'investissement contiennent généralement plusieurs des dispositions ci-dessous, qui peuvent être appliquées par les investisseurs étrangers en utilisant le mécanisme RDIE.

- ➔ **Les dispositions relatives à l'expropriation**, qui limitent les contextes dans lesquels un État est autorisé à exproprier un actif d'une entreprise, et définissent les modalités d'indemnisation des investisseurs.
- ➔ Des dispositions qui permettent aux investisseurs de réclamer une indemnisation s'il est jugé qu'une réglementation a porté atteinte aux bénéfices à un point tel qu'elle constitue une «**expropriation indirecte**» de la part de l'État. Les définitions larges de l'«investissement protégé» signifient que même des changements réglementaires modestes peuvent être considérés comme une expropriation.
- ➔ Les dispositions relatives au **traitement juste et équitable (TJE)**, qui permettent aux entreprises de réclamer une indemnisation sur la base vague d'un traitement injuste de la part de l'État hôte. Il s'agit de la base la plus fréquemment utilisée pour poursuivre un État ; les entreprises peuvent utiliser les dispositions TJE pour contester toute nouvelle réglementation en faisant valoir qu'elle viole leurs «attentes légitimes» à l'égard d'un environnement réglementaire stable.
- ➔ Les dispositions relatives au **traitement national**, qui établissent le principe selon lequel les investisseurs internationaux doivent être traités au moins aussi favorablement que les investisseurs nationaux.
- ➔ **Les clauses de la nation la plus favorisée (NPF)**, qui permettent aux investisseurs de bénéficier automatiquement des privilèges les plus avantageux offerts par l'État hôte.

Le RDIE représente une menace claire pour le programme de responsabilisation des entreprises : le système pourrait être utilisé par les entreprises et leurs avocats pour faire dérailler les lois sur la diligence raisonnable et entraver les progrès vers un redressement équitable. La manière dont cela pourrait fonctionner sera examinée plus en détail ci-dessous.

Faits relatifs au RDIE

- ➔ Aujourd'hui, **300 accords de libre-échange** et environ **2 500 traités de protection des investissements** comportent le mécanisme RDIE.⁶
- ➔ Le RDIE a été utilisé pour tenter des poursuites contre des États **1104 fois**.
- ➔ La majorité des affaires sont intentées contre des gouvernements du Sud, notamment :
 - ➔ **296 affaires** contre des États en Amérique latine et dans les Caraïbes
 - ➔ **130 affaires** contre des États africains⁷
- ➔ **61 % des affaires sont tranchées en faveur de l'investisseur**, avec un montant moyen de **125 millions de dollars US**.⁸
- ➔ Les investisseurs qui bénéficient du RDIE sont généralement des sociétés du Nord : l'analyse de 936 affaires entre 1987 et 2017 a montré que **86 % des demandeurs provenaient de pays à revenu élevé**.
- ➔ **Le RDIE pourrait même être utilisé par les entreprises pour obtenir une indemnisation pour les mesures de confinement COVID** : en avril 2020, le cabinet d'avocats [Ropes & Gray](#) a [conseillé aux clients potentiels](#) que «*les accords d'investissement puissent être un outil puissant pour récupérer ou prévenir les pertes résultant des mesures gouvernementales liées au COVID-19*».

Obstacle 1 :

Le RDIE comme obstacle à l'introduction de nouvelles lois sur la responsabilité des entreprises

En poursuivant un pays par le biais du RDIE, les entreprises peuvent faire dérailler les réglementations destinées à protéger les droits de l'homme et l'environnement. Même la menace d'une action en justice peut avoir un effet similaire, en « refroidissant » les progrès de la nouvelle réglementation.

Les lois sur la diligence raisonnable, si elles sont conçues et appliquées de manière ambitieuse, remettront en question les modèles commerciaux qui violent les droits et nuisent à l'environnement. Par exemple, les pratiques commerciales de nombreuses sociétés d'achat puissantes dans des secteurs tels que l'épicerie et l'habillement consistent à négocier des prix excessivement bas et à annuler les commandes au dernier moment.⁹ Ces pratiques ont un impact direct sur les salaires et les droits des travailleurs. Pour se conformer pleinement aux lois audacieuses en matière de diligence raisonnable, de nombreuses entreprises devront transformer leur approche afin de garantir, par exemple, que les travailleurs ne soient plus payés en dessous d'un [salaire de subsistance](#). L'impact de ces lois sur certaines entreprises ira bien au-delà du simple changement des pratiques d'achat. Une série de pratiques d'entreprise qui se sont imposées en dépit de leur impact négatif sur les personnes et la planète seront également remises en question, notamment le [démantèlement des syndicats](#), [l'accaparement des terres](#) et la [pollution des fleuves](#).

Étant donné que les lois sur la diligence raisonnable impliquent un abandon des modèles commerciaux qui, bien que fondés sur l'exploitation, ont été extrêmement rémunérateurs, elles seront contestées par des sociétés et des groupes d'entreprises sans scrupules.¹⁰ Le RDIE est un outil puissant qui permet de relever ce défi. Cette situation contraste avec celle des entreprises et des investisseurs qui ont accueilli les lois sur la diligence raisonnable comme un moyen d'établir un nouveau plancher juridique pour un comportement responsable des entreprises.

Pour tenter de saper les lois sur la diligence raisonnable en utilisant le RDIE, les entreprises et leurs avocats disposent d'une série d'arguments. Une entreprise pourrait prétendre que les nouvelles lois sur la diligence raisonnable équivalent à une expropriation indirecte de ses futurs bénéfices, ou qu'elles violent les dispositions du TJE (en particulier si les réglementations ne concernent que les entreprises d'une certaine taille ou d'une certaine zone géographique). Contrairement aux tribunaux nationaux ou internationaux, les tribunaux RDIE - qui sont composés d'arbitres nommés par les parties au différend - examinent l'intérêt d'une affaire de manière isolée et ne sont pas tenus de prendre en compte le fait que les réglementations visent à protéger les droits ou l'environnement. Les tribunaux RDIE ont été critiqués pour [en particulier, ne pas avoir pris en compte les arguments relatifs aux droits de l'homme](#), notamment le droit à l'eau, le droit à la santé et les droits des autochtones.

Si une plainte RDIE contre une loi sur la diligence raisonnable aboutit, les tribunaux peuvent décider que les États indemnisent les investisseurs pour le coût de la mise en conformité avec les nouvelles réglementations. Ces coûts pourraient être importants et rendre l'introduction de nouvelles lois inabordable, en particulier pour les gouvernements les moins bien dotés en ressources.

Le petit nombre de lois sur la diligence raisonnable qui existent n'a pas encore été contesté par les entreprises par le biais du RDIE. Cependant, si les États doivent proposer une réglementation significative des sociétés qui contient une nouvelle base de responsabilité, les sociétés irresponsables seront sans aucun doute désireuses d'éviter l'examen et le coût que ces lois entraîneraient.

Par exemple, en 2020, la société énergétique britannique Ascent Resources a intenté un procès RDIE contre la Slovénie pour avoir exigé qu'elle réalise une étude d'impact environnemental d'un projet de fracturation. Cette exigence est intervenue après que des [membres de la communauté voisine de Petišovci](#) ont adressé une pétition aux autorités slovènes, inquiets de l'impact que le projet aurait sur une source d'eau proche. Ascent qualifie cette exigence d'«[arbitraire et déraisonnable](#)» et réclame 120 millions d'euros d'indemnisation. Si les entreprises de fracturation utilisent le RDIE pour s'opposer à la réalisation d'une étude élémentaire de l'impact environnemental, une loi complète sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement fera certainement l'objet d'une contestation énergique.

Une contestation par le RDIE des nouvelles lois sur la responsabilité des entreprises n'aura peut-être même pas besoin d'atteindre le stade du tribunal pour avoir l'effet désiré de faire dérailler la réglementation. Être poursuivi en vertu du RDIE coûte cher. En moyenne, une [affaire RDIE dure quatre ans](#) et coûte au gouvernement qui défend l'affaire 4,7 millions de dollars US en frais de justice. Perdre un procès peut être ruineux ; [dans 50 affaires connues](#), un tribunal a accordé une indemnisation de plus de 100 millions de dollars US, dont huit de plus d'un milliard de dollars US. Les États n'ont pas le droit de faire appel de ces décisions.

Par conséquent, de nombreux pays choisissent de faire marche arrière - en réglant à l'amiable ou en annulant discrètement la législation prévue - plutôt que d'assumer les énormes charges financières qu'impliquerait un procès. Lorsque la compagnie minière australienne Newcrest a menacé d'utiliser le RDIE pour contester une loi indonésienne visant à limiter les activités minières destructrices pour l'environnement, le gouvernement indonésien a décidé de ne pas risquer d'être poursuivi pour ce qui aurait pu être des centaines de millions de dollars. Au lieu de cela, le président a publié un décret d'urgence qui exemptait Newcrest de la loi. L'avocat qui a rédigé le décret a déclaré que «*l'arbitrage est la seule raison*» de cette volte-face, ajoutant que «*dans ces circonstances, nous n'avions pas le choix*».¹¹

Étude de cas :

Une société utilise le RDIE pour contester les augmentations du salaire minimum en Égypte

Les tentatives du gouvernement égyptien de lutter contre la pauvreté en augmentant le salaire minimum ont été contestées en 2012 par la multinationale française Veolia. En tant qu'employeur de travailleurs égyptiens peu qualifiés, ils ont protesté contre le fait que les plans augmenteraient leur masse salariale. Veolia a perdu le procès, mais seulement après une procédure de six ans au cours de laquelle le gouvernement égyptien a déboursé des millions de dollars en frais de justice.

 [Source](#)

La crainte d'être poursuivi en justice dans le cadre du RDIE peut dissuader les gouvernements d'envisager l'introduction de nouvelles réglementations pour les entreprises. Cette «frilosité réglementaire» est par nature difficile à mesurer, mais il existe des preuves irréfutables qu'elle pèse lourdement sur l'esprit des décideurs politiques. Le géant du tabac Phillip Morris International a intenté une procédure RDIE contre l'Australie en 2011 en réponse à une nouvelle loi exigeant un emballage neutre pour les cigarettes. L'affaire a été rejetée pour des raisons de procédure au bout de quatre ans, mais pendant ce temps, les recherches montrent que 17 pays ont soit retardé, soit choisi activement de ne pas introduire de lois antitabac similaires.¹² Les pays du Sud sont particulièrement vulnérables à la frilosité réglementaire, étant donné que les cas de RDIE sont le plus souvent portés contre les pays du Sud, et que ces pays sont moins susceptibles d'avoir les ressources nécessaires pour se défendre contre un procès coûteux.

Si le système RDIE n'est pas démantelé, l'effet paralysant de la menace d'un procès RDIE sur les gouvernements - en particulier dans les pays du Sud - pourrait être le plus grand obstacle à une future réglementation efficace des entreprises.

Obstacle 2 :

Le RDIE comme moyen pour les entreprises d'échapper à la justice

Le RDIE peut être utilisé par les entreprises pour obtenir une immunité juridique effective contre les poursuites.

Le RDIE peut être utilisé par des entreprises sans scrupules pour contester et saper les conclusions des tribunaux, et donc échapper à la responsabilité juridique. Si les États parviennent à adopter des lois sur la diligence raisonnable, le RDIE pourrait être utilisé pour empêcher l'application de ces lois.

Une enquête de BuzzFeed a trouvé au moins huit cas dans lesquels une entreprise ou un cadre accusé d'activités criminelles a utilisé le RDIE comme bouclier juridique, [écrivant que dans ces cas](#) «...l'introduction d'une plainte RDIE a donné des résultats pour les personnes accusées d'actes répréhensibles, y compris une indemnité de plusieurs millions de dollars, l'abandon d'une enquête criminelle et l'abandon des poursuites pénales». Dans un autre cas, le tribunal a ordonné au gouvernement de suspendre une affaire pénale pendant que l'arbitrage est en cours.»

Le fait que les conclusions des tribunaux RDIE puissent être en désaccord avec les tribunaux publics constitue une menace pour le processus démocratique. Les membres du tribunal sont nommés de manière *ad hoc*, au cas par cas, par les parties au différend. La communauté de spécialistes est restreinte : les mêmes 14 avocats spécialisés dans le commerce ont participé à la moitié des procès RDIE [identifiés par la CNUCED](#). Étant donné que seuls les investisseurs peuvent engager des poursuites, cela incite fortement ces avocats à interpréter largement les dispositions des traités d'investissement et à accorder des indemnités importantes, ce qui encourage les demandeurs à engager davantage de poursuites en recourant au RDIE et leur garantit un travail futur lucratif.

En offrant aux investisseurs une juridiction alternative, éloignée des tribunaux nationaux et du droit national, le RDIE a pour effet de miner le système judiciaire national, comme [l'a récemment montré le Transnational Institute](#). [Un président de la Cour suprême des États-Unis a prévenu sur le fait que](#) les tribunaux RDIE ont le pouvoir de réviser les lois d'une nation et «d'annuler effectivement les actes faisant autorité de son pouvoir législatif, exécutif et judiciaire». Cette réalité a des conséquences inquiétantes pour les États qui cherchent à promouvoir des investissements et des pratiques d'entreprise responsables en imposant de nouvelles obligations aux entreprises, telles que la diligence raisonnable obligatoire.

Étude de cas :

HSBC conteste le tribunal salvadorien en utilisant le RDIE

En août 2021, HSBC a engagé une procédure RDIE contre le Salvador pour un montant de 49,3 millions de dollars US. Il s'agissait d'une réponse directe à une décision de la Cour suprême du Salvador selon laquelle la banque devait payer cette somme en dommages et intérêts à une entreprise salvadorienne. HSBC affirme que la décision de la Cour suprême viole les obligations du Salvador envers les investisseurs en vertu du traité bilatéral d'investissement entre le Salvador et le Royaume-Uni.

 [Source](#)

Étude de cas :

Une entreprise britannique utilise le RDIE pour payer moins d'impôts

«Le géant pétrolier britannique Tullow Oil a intenté une action en justice contre l'Ouganda par le biais du RDIE pour une facture contestée de 400 millions de dollars US au titre de l'impôt sur les plus-values. Les autorités fiscales ougandaises avaient réclamé cette somme à la société après qu'elle eut vendu ses participations dans trois blocs pétroliers et gaziers pour 2,9 milliards de dollars. En 2015, Tullow a retiré son dossier RDIE - mais seulement après que l'État a réduit la facture fiscale de Tullow à 250 millions de dollars américains.»

 [Source](#)

Les lois sur la diligence raisonnable, lorsqu'elles sont adoptées, sont susceptibles d'être appliquées par un tribunal national ou un [régulateur public](#). Cela permettrait de sanctionner les entreprises qui n'auraient pas fait preuve de diligence raisonnable ou qui n'auraient pas empêché les violations des droits de l'homme ou de l'environnement. Les sanctions peuvent prendre la forme de peines civiles, administratives ou pénales, selon la conception de la loi en question.

Une société internationale reconnue coupable d'avoir enfreint la loi a la possibilité d'utiliser le RDIE pour riposter, en contestant les décisions d'un tribunal, d'un régulateur public ou d'une autorité fiscale en poursuivant le pays hôte. Une société pourrait alléguer qu'une décision rendue à son encontre constitue un traitement injuste, peut-être en invoquant le traitement national ou les clauses TJE. Le pays hôte se trouverait alors dans la situation peu enviable de devoir faire face à une action en justice coûteuse ou de faire marche arrière et de saper l'État de droit.

Étude de cas :

La Roumanie poursuivie par Gabriel Resources après que les communautés ont combattu une mine d'or toxique

Depuis deux décennies, les communautés de Roumanie s'opposent au développement, par la société canadienne Gabriel Resources, de ce qui devrait être la plus grande mine d'or à ciel ouvert d'Europe. Malgré les intimidations et le harcèlement, les militants ont réussi à convaincre les tribunaux que la société n'avait pas respecté les lois environnementales et que les permis d'exploitation minière obtenus illégalement devaient être retirés. Depuis 2015, Gabriel Resources poursuit la Roumanie pour ne pas lui avoir accordé les permis nécessaires, réclamant une énorme indemnisation de 5,7 milliards de dollars US.



Campaigners gather in central Bucharest to protest the planned gold mine

 [Source](#)

Obstacle 3 :

Le RDIE facilite le comportement irresponsable des entreprises

L'existence de clauses RDIE permet à certaines entreprises de prendre des décisions non durables et irresponsables

La mise en œuvre d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement devrait signifier que les entreprises évaluent en permanence la durabilité de tout investissement et s'engagent auprès des détenteurs de droits pour s'assurer, par exemple, que les droits des communautés autochtones concernées au consentement libre, préalable et éclairé ont été respectés et soutenus.

Cependant, les clauses RDIE ont pour effet de décourager ce type d'approche. Le RDIE offre aux investisseurs un moyen de réclamer une compensation si les gouvernements interviennent pour réglementer ou sanctionner leur comportement, et supprime par conséquent le facteur dissuasif qui pousse les entreprises peu scrupuleuses à faire des économies et à prendre des décisions qui présentent des risques accrus pour les droits de l'homme et l'environnement.

Étude de cas :

Une société minière réclame des dommages et intérêts au Pérou après avoir omis de consulter les communautés au sujet d'un projet minier qui a ensuite été abandonné en raison de problèmes liés aux droits de l'homme

La société minière canadienne Bear Creek détenait une licence d'exploration au Pérou pour un projet auquel les groupes locaux se sont vigoureusement opposés. Les manifestants ont affirmé que la mine aurait violé divers droits de l'homme, notamment les droits des autochtones, et que la société n'avait pas mené les consultations nécessaires auprès des communautés. Bear Creek aurait eu besoin de 40 licences supplémentaires pour construire effectivement la mine proposée, mais lorsque le gouvernement péruvien a répondu aux protestations de la communauté en révoquant la licence d'exploration de Bear Creek, la société a néanmoins riposté. Elle a utilisé avec succès le RDIE pour intenter une action en justice pour expropriation indirecte, obligeant le gouvernement péruvien à verser 30,5 millions de dollars US, ainsi que 5 % des frais juridiques de Bear Creek.

 [Source](#)

Un exemple en est donné par le Traité sur la Charte de l'énergie (TCE), un accord international incluant le RDIE et couvrant le secteur de l'énergie. Un certain nombre d'actions sont actuellement intentées contre des États par des sociétés de combustibles fossiles en utilisant le TCE, au motif que les politiques gouvernementales visant à éliminer progressivement ou à limiter les combustibles fossiles sont injustes et discriminatoires. Par exemple, [le géant allemand de l'énergie RWE poursuit les Pays-Bas pour 1,4 milliard d'euros](#) en raison de sa politique d'élimination progressive de l'énergie au charbon d'ici à 2030, et la [société pétrolière et gazière britannique Rockhopper poursuit l'Italie](#) pour avoir interdit le forage pétrolier au large des côtes italiennes.

Ces entreprises du secteur de l'énergie savaient certainement que l'orientation de la politique publique en Europe était d'éliminer progressivement les combustibles fossiles, et auraient dû reconfigurer leurs activités et leurs investissements en conséquence. En fournissant une garantie effective que les entreprises de combustibles fossiles peuvent réclamer d'énormes compensations lorsque des réglementations en retard commencent à empiéter sur leur modèle économique, il serait raisonnable de conclure que l'existence du RDIE au sein du TCE signifie que les entreprises de combustibles fossiles ont été plus lentes à adopter des approches plus durables.

RDIE et action pour le climat

En limitant la capacité des États à réglementer dans l'intérêt public, le RDIE menace bien plus que la simple législation sur la responsabilité des entreprises. Il fournit également aux investisseurs un moyen d'entraver et de faire échouer les nouvelles réglementations et lois qui sont nécessaires de toute urgence si le monde veut prendre des mesures significatives pour lutter contre la dégradation du climat et introduire un New Deal vert. Le traité sur la charte de l'énergie, qui comprend un mécanisme RDIE et s'adresse spécifiquement aux investisseurs dans le secteur de l'énergie, en est le meilleur exemple, puisqu'il a été utilisé pour tenter au moins 135 procès contre des États. Il fait l'objet d'une opposition vigoureuse de la part des citoyens et des législateurs, tandis qu'en septembre 2021, la Cour de justice de l'Union européenne a porté un coup majeur au Traité en [jugant que les éléments du RDIE n'étaient pas applicables aux différends intra-UE](#).





Réforme du RDIE

Pour les raisons évoquées ci-dessus, si les États veulent que les entreprises soient légalement responsables de leur impact social et environnemental, il est urgent de démanteler les clauses RDIE des accords commerciaux et d'investissement.

Le RDIE figure dans la majorité des accords commerciaux et d'investissement, y compris le [grand accord CPTPP](#), signé en 2018 et contenant 11 pays du pourtour du Pacifique. Toutefois, certains signes indiquent que la position dominante du RDIE commence à s'effriter. Ces dernières années, les mouvements citoyens ont réussi à catapulter le RDIE à la une des journaux, comme ce fut le cas lors de [l'échec des négociations du TTIP](#).

Reconnaissant que les risques du système dépassent largement les avantages potentiels, de nombreux États cherchent maintenant à supprimer le RDIE des nouveaux traités. Le RDIE ne figure [que dans un tiers des traités conclus au cours des cinq dernières années](#), tandis que le Partenariat régional économique global (un méga-accord de 2020 dans la région Asie-Pacifique couvrant 40 % de la population mondiale) se distingue par l'absence de RDIE.

L'exclusion du RDIE des nouveaux traités est une étape précieuse, mais le Pakistan, l'Afrique du Sud et la Tanzanie sont parmi les pays qui sont allés plus loin en résiliant ou en renégociant les accords existants contenant le RDIE. Depuis qu'elle a supprimé le RDIE, [les investissements étrangers en Afrique du Sud ont augmenté de 10 %](#). Entre-temps, l'UE a [mis fin à ses traités bilatéraux d'investissement intra-union](#) après que la Cour de justice de l'Union européenne a estimé que le RDIE était incompatible avec le droit communautaire. Et le [président Biden a exprimé son opposition à l'inclusion du RDIE dans les futurs accords commerciaux américains](#), écrivant : «*Je m'oppose à la capacité des entreprises privées à attaquer les politiques du travail, de la santé et de l'environnement par le biais du processus de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), et je m'oppose à l'inclusion de telles dispositions dans les futurs accords commerciaux.*»

Malgré ces progrès, le RDIE reste présent dans plus de 2 800 accords. Les partisans du système RDIE ont cherché à parer aux critiques en promouvant une réforme progressive. Ces réformes se concrétisent dans des traités spécifiques, comme dans l'accord UE-Canada, qui remplace le RDIE par le système de tribunaux d'investissement. Des discussions ont également lieu au niveau multilatéral, principalement par le biais de la [Commission des Nations unies pour le droit commercial international](#). Les tentatives de réforme se répartissent en quatre grandes catégories, [telles qu'analysées par la CNUCED](#) :

➔ Pas de RDIE.

- ➔ Réformes qui **limitent le champ d'application du RDIE** en réduisant l'éventail des entreprises, secteurs ou questions couverts par les clauses RDIE, ou en spécifiant plus précisément le traitement auquel les investisseurs doivent s'attendre.
- ➔ Des réformes qui **établissent un tribunal permanent du RDIE**, ce qui résoudrait certains des principaux problèmes procéduraux du système RDIE.¹³
- ➔ **Réformes procédurales** visant à accroître l'efficacité et la transparence du système, en offrant aux États, au public et aux tiers des possibilités accrues de participer aux procédures.

Compte tenu des menaces que représente le RDIE pour le programme de redressement équitable, et de l'absence de preuves que le RDIE conduit à des investissements socialement souhaitables, les États devraient éviter les réformes qui ne remettent pas en cause le précepte sous-jacent : à savoir que les entreprises devraient avoir plus de droits que les individus ou les communautés. Ils devraient plutôt poursuivre une politique claire d'exclusion du RDIE de tout nouveau traité, ainsi qu'explorer les options pour mettre fin aux traités existants qui contiennent le RDIE.

La suppression des clauses RDIE ne signifie pas que les investisseurs internationaux seront laissés sans défense si leurs actifs sont expropriés par les États hôtes. La plupart des États restent désireux de maximiser les investissements étrangers et sont peu enclins à entacher leur réputation de destination attrayante pour les investissements. Toutefois, en cas d'expropriation directe, les investisseurs disposent d'une série d'options alternatives. Il s'agit notamment de :

- ➔ Souscrire une **assurance contre le risque politique**, qui est largement disponible et permet aux entreprises de demander une indemnisation si leurs actifs sont expropriés ou si un gouvernement hôte rompt un contrat.
- ➔ Demander à l'État d'origine de poursuivre l'affaire au nom d'une société par le biais d'un **arbitrage État-État**, comme le prévoient la plupart des accords de commerce et d'investissement (y compris ceux du Brésil et de l'Afrique du Sud, qui ont rejeté le RDIE).
- ➔ Introduire l'affaire dans les mêmes **procédures juridiques nationales** que celles dont disposent les investisseurs nationaux.¹⁴

La résiliation ou la renégociation des accords de commerce et d'investissement actuels nécessite du temps, de l'expertise et de la diplomatie. Dans le cas du traité sur la charte de l'énergie, un retrait unilatéral pourrait laisser un État susceptible d'être poursuivi en justice en vertu du Traité pendant 20 ans supplémentaires. Lorsque la résiliation ou la renégociation n'est pas plausible, d'autres options sont disponibles. Les réformes visant à limiter l'application des clauses RDIE devraient être explorées, en particulier si elles excluent spécifiquement les lois sur la diligence raisonnable du champ des réglementations pouvant être contestées par le biais du RDIE.¹⁵ Une autre option est la publication de déclarations interprétatives conjointes, [recommandée par une étude récente de Chatham House](#), par laquelle les États peuvent clarifier ou définir leurs positions sur diverses clauses litigieuses et donc fournir des orientations aux tribunaux RDIE.

Malgré le rôle que les clauses RDIE continuent de jouer en permettant aux entreprises d'échapper à leur responsabilité, une relation positive entre les accords d'investissement et la responsabilité des entreprises est possible.

Un exemple peut être trouvé dans le [Traité bilatéral d'investissement Maroc-Nigeria de 2016](#). Cela ouvre la voie aux investissements entre les deux pays, mais introduit également un mécanisme de responsabilité des entreprises qui n'est pas très différent d'une loi sur la diligence raisonnable. Le Traité impose aux investisseurs potentiels de procéder à une évaluation de l'impact social de leurs activités. Il crée également un mécanisme permettant d'engager la responsabilité civile des investisseurs pour «*les actes ou les décisions prises en relation avec l'investissement lorsque ces actes ou décisions entraînent des dommages importants, des blessures ou des pertes en vies humaines dans l'État d'accueil*». Cela offre une orientation possible intéressante pour les accords de commerce et d'investissement dans lesquels les obligations sont placées non seulement sur l'État, mais aussi sur l'investisseur.

Des innovations de ce type, si elles sont étendues à une échelle beaucoup plus grande et combinées à une exclusion totale du RDIE, pourraient contribuer à aligner les nouveaux accords de commerce et d'investissement sur des objectifs sociaux et environnementaux plus larges.





Conclusion

La nouvelle politique du changement considère la réglementation proportionnée des entreprises comme une réponse nécessaire aux défis de l'inégalité, de l'injustice et de la dégradation du climat. La législation sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement, soutenue par des mécanismes permettant de tenir les entreprises responsables de tout abus, jouera un rôle essentiel dans ce nouveau programme.

Il est beaucoup plus facile d'atteindre des normes minimales plus élevées en matière de comportement des entreprises au niveau mondial grâce à des politiques cohérentes en matière de commerce, d'investissement et de réglementation des entreprises. Les clauses RDIE offrent aux entreprises le pouvoir de contester les nouvelles réglementations ou les conclusions des tribunaux. Le rejet des clauses RDIE devrait donc s'accompagner de l'introduction d'une législation sur la diligence raisonnable obligatoire comme l'une des priorités des États qui œuvrent à un redressement équitable après la pandémie et à une transition juste vers une économie plus verte.

Recommandations aux États

Réglementation nationale










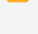
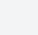
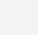
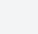
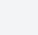
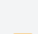


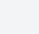
- ➔ Conformément aux principes directeurs de l'ONU, les États devraient adopter des réglementations contraignantes afin de garantir que les entreprises exercent une diligence raisonnable solide pour prévenir les atteintes aux droits de l'homme et à l'environnement, qu'elles soient tenues responsables et obligées d'offrir des recours aux travailleurs et aux communautés concernés en cas d'abus, et qu'elles adoptent des objectifs environnementaux conformes à la science du climat.

Politique commerciale et d'investissement

- ➔ Lors de la négociation d'accords de commerce et d'investissement, les États devraient examiner comment ces accords peuvent soutenir activement les droits de l'homme et de l'environnement en incluant des obligations pour les entreprises de faire preuve de diligence raisonnable et d'offrir des voies de recours.
- ➔ Les États devraient impliquer une série de parties prenantes, y compris celles ayant une expertise en matière de droits de l'homme, dans la formulation de la politique de commerce et d'investissement et dans la négociation des accords de commerce et d'investissement.
- ➔ Les États doivent rejeter les clauses ISDS dans les nouveaux accords commerciaux. Il s'agit d'une étape essentielle vers un monde où les droits des investisseurs n'interfèrent pas avec les droits de l'homme et de l'environnement.
- ➔ Les États doivent coopérer dans les forums multilatéraux et plurilatéraux, de l'ONU au G20, afin de développer des approches collectives pour mettre fin au système RDIE.
- ➔ Les États ne doivent signer de nouveaux accords de commerce et d'investissement que s'ils sont compatibles avec le devoir de l'État de réglementer pour protéger les droits de l'homme et l'environnement.
- ➔ Lorsque des clauses RDIE sont déjà en place dans les accords internationaux d'investissement, les États doivent envisager des options pour résilier, renégocier ou ne pas renouveler ces accords.
 - ➔ le large éventail d'entreprises, de secteurs et de questions couverts par la plupart des clauses RDIE
 - ➔ le principe selon lequel les investisseurs doivent bénéficier de droits qui ne sont pas accordés aux individus ou aux citoyens
 - ➔ la culture arbitrale consistant à ordonner d'importantes indemnités compensatoires qui ne tiennent pas compte des droits de l'homme
 - ➔ le manque de transparence du processus et du jugement
 - ➔ la primauté accordée par les accords d'investissement aux droits des investisseurs sur les devoirs de respect des droits de l'homme et de l'environnement.

Pour en savoir plus

Parmi les groupes qui mènent des analyses exhaustives sur le RDIE, on peut citer :

-  [Asia Pacific Forum on Women, Law and Development](#)
-  [Climate Action Network Europe](#)
-  [Columbia Centre on Sustainable Investment](#)
-  [Corporate Europe Observatory](#)
-  [Friends of the Earth Europe](#)
-  [Focus on the Global South](#)
-  [Gender and Trade Coalition](#)
-  [Global Justice Now](#)
-  [International Institute for Environment and Development](#)
-  [International Institute for Sustainable Development](#)
-  [Public Citizen](#)
-  [Seattle to Brussels Network](#)
-  [SOMO](#)
-  [South Centre](#)
-  [Stop ISDS](#)
-  [Third World Network](#)
-  [Trade Justice Movement](#)
-  [Transnational Institute](#)

Les références

- 1 Sur la base de l'analyse des [cas de RDIE entre 1987 et 2017](#), p5.
- 2 Le point de vue du Centre de ressources sur la Loi sur l'esclavage moderne, à savoir qu'elle "a échoué dans ses intentions déclarées", est expliqué dans «[Modern Slavery Act ; Five years of reporting](#).»
- 3 Les progrès récents en Amérique latine sont couverts par une [vidéo YouTube](#) du Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme ; les tendances sur le continent africain sont abordées [dans ce blog](#).
- 4 [Parallel Justice](#).
- 5 L'existence de clauses RDIE dans les accords commerciaux [n'est pas nécessairement prise en compte par les investisseurs](#) lorsqu'ils décident où investir. Le professeur Rob Howse a [écrit que](#) «...les preuves de l'existence d'un avantage de [l'offre d'une protection conventionnelle aux investisseurs étrangers] en termes d'augmentation des IDE sont à la fois très ambiguës et très peu fiables.»
- 6 [Parallel Justice](#)
- 7 CNUCED, Navigateur pour le règlement des différends relatifs aux investissements : [données complètes au 31/07/2020](#) (format excel).
- 8 Selon l'analyse de la [CNUCED des données entre 1987 et 2017](#), et à l'exclusion des indemnités accordées dans les affaires liées à la société Yukos, p5.
- 9 Voir, par exemple: [1](#), [2](#).
- 10 Les tactiques utilisées par les lobbyistes des entreprises pour lutter contre la proposition de l'UE en matière de diligence raisonnable sont détaillées dans "[Off the Hook](#)", juin 2021.
- 11 [The Billion Dollar Ultimatum](#)
- 12 Carolina Moehlecke, [The Chilling Effect of International Investment Disputes: Limited Challenges to State Sovereignty](#), *International Studies Quarterly*, Volume 64, Issue 1, March 2020, Pages 1–12.
- 13 Parmi ces réformes, la principale est la Cour multilatérale d'investissement proposée par la Commission européenne, qui a été critiquée par les militants comme étant un «[loup déguisé en agneau](#)».
- 14 C'est l'approche adoptée par la loi sud-africaine de 2015 sur la protection des investissements.
- 15 Les «exceptions», qui limitent les types de réglementation pouvant faire l'objet d'une contestation du RDIE, ont été utilisées par l'Australie pour s'assurer que la législation anti-tabac ne puisse pas être contestée par les investisseurs.



Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme

Le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme est une organisation non-gouvernementale internationale qui recense les violations et les progressions des entreprises dans le secteur des droits l'homme. Nous recensons les impacts de plus de 10 000 entreprises dans plus de 180 pays sur notre site internet, accessible dans 10 langues.

AUTEUR

Thomas Wills

REMERCIEMENTS SPÉCIAUX

Kinda Mohamadieh (Third World Network)

Lorenzo Cotula (IIED)

Lucía Bárcena (Transnational Institute)